

JUSTIFICATIF DU PAIEMENT A DETACHER ET
A CONSERVER PAR LE CONDUCTEUR

LE 10-12-2008 A 16 H 07
 AGENT 362998 SERVICE 364
 LIEU DE LA CONTRAVENTION 50 Avenue du Maine
 COMMUNE Paris 14 DEPT. 75
 NATURE DE LA CONTRAVENTION ET TEXTES VISES
 Fraichissement d'une ligne Contraive
 Pour le conducteur d'un 1ère vue et
 Réprimée : Article R 112-19 du code
 de la route

AVIS DE CONTRAVENTION
3608900

OBLIGATION D'ÉCHANGE DU PERMIS DE CONDUIRE
 RETRAIT DE POINT(S) DU PERMIS DE CONDUIRE oui

VOUS ÊTES INFORMÉ(E) QUE :

1. VOUS POUVEZ EXERCER UN DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION LORSQUE LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CE FORMULAIRE FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT AUTOMATISÉ (ART. 39 DE LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978), AUPRÈS :
 - * DE L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC PRÈS LE TRIBUNAL DE POLICE ;
 - * DU COMPTABLE DU TRÉSOR LORSQUE CELUI-CI EST CHARGÉ DU RECOURS EN MATIÈRE DE CONTRAVENTION ;
2. LE PAIEMENT DE L'AMENDE ENTRAÎNE RECONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ DE LA CONTRAVENTION ET PAR LÀ MÊME RÉDUCTION DU NOMBRE DE POINTS DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE.
3. SI, DANS LA RUBRIQUE « RETRAIT DE POINT(S) DU PERMIS DE CONDUIRE » LA CASE « OUI » A ÉTÉ COCHÉE, VOUS ENCOREZ UN RETRAIT DE POINT(S) CORRESPONDANT À L'INFRACTION OBJET DU PRÉSENT AVIS DE CONTRAVENTION ; LE RETRAIT DE POINT(S) SERA EFFECTIF DÈS QUE LA RÉALITÉ DE L'INFRACTION AURA ÉTÉ ÉTABLIE PAR LE PAIEMENT DE L'AMENDE FORFAITAIRE OU L'ÉMISSION DU TITRE EXECUTOIRE DE L'AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE, PAR L'EXÉCUTION D'UNE COMPOSITION PÉNALE OU PAR UNE CONDAMNATION DÉFINITIVE.
4. SI LA RUBRIQUE « OBLIGATION D'ÉCHANGE DU PERMIS DE CONDUIRE » A ÉTÉ COCHÉE, VOUS ÊTES DANS L'OBLIGATION D'EFFECTUER, AUPRÈS DU SERVICE PRÉFECTORAL DE VOTRE DOMICILE, L'ÉCHANGE DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE DÉLIVRÉ PAR UN ÉTAT DE L'UNION EUROPÉENNE OU DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN.
5. LES RETRAITS ET RECONSTITUTIONS DE POINTS DU PERMIS DE CONDUIRE FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT AUTOMATISÉ DÉNOMMÉ « SYSTÈME NATIONAL DES PERMIS DE CONDUIRE » (SNPC).
6. VOUS POUVEZ EXERCER, AUPRÈS DU SERVICE PRÉFECTORAL DE VOTRE DOMICILE, UN DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE PERMIS DE CONDUIRE, SANS POUVOIR EN OBTENIR UN COPIE.

RENTREZ LE N° DE LA CONTRAVENTION

1	2	3	4	5	6	7

IMMATRICULATION

8 AUTRE MARQUE

Land Rover

MODÈLE

RANGE ROVER

ÉTRANGER

CAS

Ndy

COLLER ICI LA « PARTIE A CONSERVER » DU TIMBRE-AMENDE

jean Baptiste le Dall

Avocat à la Cour
 25 rue Saint Ferdinand 75017 Paris
 tel 01 58 05 20 40 fax 01 58 05 20 41
 Palais C1422

TIMBRE-POSTE

BAUDE À DETACHER
POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

IMMATRICULATION		DEPT.		ARRT.		SERVICE		JOUR		MOIS		DATE		CARTES DE PAIEMENT	
5		075		M		344		10		12				36089000	

LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT :

AMENDE FORFAITAIRE		AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)	
<input type="checkbox"/> CAS PIÉTON	4 €		7 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 1	11 €		33 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €		75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3	68 €		180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4	135 €		375 €

Les cas 2^{bis}, 3^{bis} et 4^{bis} ne s'appliquent qu'aux contraventions au code de la route à l'exception de celles relatives au stationnement.

AMENDE FORFAITAIRE MINORÉE		AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)	
<input type="checkbox"/> CAS N° 2 bis	22 €		75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3 bis	45 €		180 €
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 4 bis	90 €		375 €

CAS A LA PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE N'EST PAS APPLICABLE À LA CONTRAVENTION RELEVÉE. VOUS FEREZ L'OBJET DE POURSUITES JUDICIAIRES ULTÉRIEURES. À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE PUBLIC

(1) Pour information : à défaut de paiement dans les 45 jours, vous recevrez une amende forfaitaire majorée du montant indiqué ci-dessus.

VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO
PAIEMENT OU CONTESTATION

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS PAYER PAR CHÉQUE, COLLEZ À CET EMBLEMMENT « LA PARTIE À ENVOYER » DU TIMBRE-AMENDE (PAS DE TIMBRE FISCAL)

TIMBRE-POSTE
TARIF LETTRE

DESTINATAIRE

CENTRE
D'ENCAISSEMENT
DES AMENDES
35073 RENNES CEDEX 9



N° 11317*03

Jean-Baptiste le Dall
Avocat à la Cour

25 rue Saint Ferdinand 75017 Paris
tel: 01 58 05 20 40 fax 01 58 05 20 41
Palais C1422